



Mairie de MILIZAC

Ti-Kêr MILIZAG

PROCES VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2009

(*article L. 2121-21 du C.G.C.T.*)

Etaient présents : MM. et Mmes François GUIAVARCH, Bernard QUILLEVERE, Bernard OMNES, Marie GOGÉ, Yvonne LE BERRE, Jean-Michel LE BIHAN, adjoints au Maire, Daniel LE GUEN, Morgan RAGUENES, Joseph LE JEUNE, Eric QUILLEVERE, Véronique PROVOST, Didier QUINIOU, Gwen DESPLANCHE, Xavier DOYELLE, Andrea SAVARY, Christine QUEAU-MORENO, Jacqueline GILLET-GAGNON, Ghislaine GUENNEGUEZ, Hubert COMACLE, Yvon SIMON, Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Béatrice L'HOSTIS, représentée par Daniel LE GUEN ;
Monique MOULIN, représentée par Véronique PROVOST

Secrétaire de séance : Gwenn DESPLANCHE

En ouverture de la séance du Conseil Municipal, le procès-verbal de la séance du 4 mai 2009 est adopté à l'unanimité.

Aff. n°1 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Opération « aménagement de la rue du Ponant »

En mars dernier, au vu de l'estimation du coût prévisionnel des travaux établi par la DDEA, nous avons inscrits 487 968 € TTC au budget pour l'opération d'aménagement de la rue du Ponant.

Puis, l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de Y. LE QUINTREC et le bureau d'études voirie SEVAUX a étudié en détail les travaux à intégrer au programme de travaux (ex : lampadaires). Le projet complet ainsi établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en liaison principalement avec les commissions voirie et urbanisme, a été validé puis la mise en concurrence des entreprises a été lancée le 11 mai.

Au terme de la phase de négociation avec les entreprises, il apparaît que le coût total des travaux s'élève à 499 560,37 € TTC. A ce montant doit s'ajouter les honoraires de la maîtrise d'œuvre et des frais divers (ex : annonces légales) pour 40 064,82 €.

Par ailleurs, il convient d'actualiser les subventions escomptées pour cette opération.

L'ensemble de ces modifications est présenté dans le tableau ci-joint.

Centre Ar Stivell
29290 MILIZAC

Kreizenn Ar Stivell
29290 MILIZAG

☎ : 02 98 07 90 31
☎ : 02 98 07 97 29
✉ : mairie@milizac.fr
<http://www.milizac.fr>

Opération « rue du Léon »

En mars dernier, nous avons décidé de ne pas inscrire au budget général 2009 de crédits pour l'opération rue du Léon, route de Bourg Blanc, dans l'attente de l'avancement du projet de lotissement privé NEXITY.

Le principe d'une participation financière de cet aménageur privé aux travaux d'amélioration de la voirie avait été posé dans la mesure où c'est justement l'urbanisation de ce secteur du bourg qui nous conduira à transformer la route de Bourg Blanc en une véritable rue du Léon.

Vu l'avancement du projet de lotissement par NEXITY, projet présenté à la commission urbanisme le 5 Mai 2009, il convient d'engager désormais l'étude de conception du projet d'aménagement de la rue du Léon.

Afin de préparer le choix d'une équipe de maîtrise d'œuvre, un cahier des charges de présentation de l'opération a été dressé par les services en liaison avec la DDEA et un appel à candidature a été lancé.

Les candidats présélectionnés doivent remettre leur dossier de candidature et leurs propositions d'honoraires pour le 22 Juin à 12H.

Il convient par conséquent désormais d'inscrire les crédits nécessaires à cette étude lors de cette première décision modificative au budget général.

SECTION INVESTISSEMENT :

OPERATION D'INVESTISSEMENT N°113	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
	2313	70 000 €	
	16		70 000 €

Opération « plateau sportif »

Lors de la définition de notre planning des principaux projets municipaux, nous avons décidé que l'année 2009 serait consacrée à la réflexion sur l'amélioration du plateau sportif de football.

Les renseignements pris sur la faisabilité technique et financière nous conduisent à penser que des opportunités de subventions qui existent aujourd'hui risquent de se réduire si nous reportons en notre projet au-delà de 2010.

Il semble par conséquent judicieux d'aborder, comme notre planning le prévoyait, la phase d'étude opérationnelle avec le choix d'un maître d'œuvre tel qu'un géomètre. La réalisation serait au programme 2010 .

Il conviendrait par conséquent d'inscrire au budget général des crédits pour couvrir ces dépenses d'étude.

SECTION INVESTISSEMENT :

OPERATION D'INVESTISSEMENT N°110	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
	2313	60 000 €	
	16		60 000 €

Il vous sera proposé de modifier dans les conditions décrites ci-dessus le budget général.

A l'occasion de la discussion sur le « plateau sportif », il est fait part par B. OMNES et D. LE GUEN notamment de la visite du terrain synthétique de la commune de Plouvien.

Techniquement très intéressant car permettant un usage très intensif par les footballeurs plusieurs fois par jour et durant toute l'année, ce type de terrain doit être partiellement refait au bout de 20 ans. Il fait l'objet d'une garantie décennale.

Au plan financier, si ce type d'aménagement représente un investissement conséquent, il peut cependant être relativement bien subventionné actuellement.

Bien entendu, les footballeurs eux-mêmes seront amenés à donner leur avis sur ce type de terrain parfois utilisé par des footballeurs professionnels.

Concernant cette décision modificative au budget, de manière plus globale, J. LE JEUNE réitère son souhait que la commission des finances fixe de manière pluriannuelle les priorités budgétaires pour le mandat. Y. SIMON soutien cette demande.

Le Maire souligne qu'un séminaire est prévu le samedi 10 Octobre et que la question pourra y être abordée.

.....

Chacune de ces trois propositions de modifications a été adoptée à l'unanimité. Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°2 BUDGET DE L'EAU – DECISION MODIFICATIVE N°1 (AFFECTATION COMPTABLE DE RECETTES D'EXPLOITATION)

La mise en place du nouveau système informatique du Trésor Public, Helios, est l'occasion de modifier certain mode de fonctionnement comptable. Ainsi, auparavant les redevances d'assainissement ou prix versé par les usagers transitaient par le budget de l'eau puisqu'il y avait émission d'une seule facture et un seul titre.

Désormais, si nous conservons une seule facture, deux titres distincts seront émis pour les redevances de l'eau et de l'assainissement.

Il convient par conséquent de modifier ainsi le budget de l'eau :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

OPERATION D'INVESTISSEMENT	COMPTE	DEPENSES	RECETTES
	628 (diverses charges à caractère général)	-40 600 €	
	7011 (vente d'eau)		-40 600 €

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°3 VOIRIE – AMENAGEMENT DE LA RUE DU PONANT – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Dans la continuité de l'action impulsée à travers le Plan de Référence, le Conseil Municipal a décidé d'aménager la rue du Ponant dans une bonne adéquation entre développement du centre bourg, amélioration du cadre de vie et respect de l'environnement.

A partir d'un cahier des charges, l'équipe de maîtrise d'œuvre a développée un projet en liaison avec les commissions municipales et les usagers.

Le parti d'aménagement retenu s'appuie sur une recomposition urbaine des lieux, instaurant un nouveau rapport entre équipements bordant la voie et les espaces publics par :

1. Une réorganisation générale des déplacements sur le territoire communal, dans le cadre d'un schéma des déplacements doux

Il s'agit de :

- ✓ Amorcer la structuration du Centre Bourg par la réalisation d'une piste mixte vélos/piétons depuis l'intersection avec la rue du Général de Gaulle jusqu'à la sortie d'agglomération, en liaison avec le réseau de circulations « douces » existant, et à l'abri du stationnement « sauvage » des véhicules
- ✓ A terme, créer un maillage de cheminements spécifiques, sûrs entre les quartiers d'habitations, les équipements publics, les services et commerces (école, salle de sport, maison de l'enfance, foyer de vie) pour la sécurité et le bien être des enfants et personnes à mobilité réduite
- ✓ Gérer les interfaces et préserver les contacts entre l'espace bâti et la campagne par des traversées sécurisées permettant de rejoindre le secteur Sud de la ceinture verte (sorte de corridor écologique) et sa variété de paysages (prairies naturelles, bosquets, talus plantés, haies bocagères, zones humides, et abords de cours d'eau...)
- ✓ Bien « signaler » ces amorces vers d'autres voies « douces » ceinturant le bourg par un mobilier et une signalétique adaptés (Cf. sensibilisation à la nature environnante et politique de mise en valeur de la ceinture verte)

2. Un nouveau partage de la voirie :

- ✓ Limitation de l'emprise de la voirie dédiée aux véhicules
- ✓ Réduction de la largeur de chaussée à 5.50 m
- ✓ Aménagement d'une piste à usage mixte : cycles/piétons
- ✓ Réalisation d'un véritable parvis sécurisant l'accès piéton à l'école et mettant en valeur l'accès au foyer de vie
- ✓ Vitesse « cassée » par un plateau surélevé à hauteur du parvis

3. Un travail sur la relation visuelle entre les limites école/espace publics par un traitement paysager soigné de palissades en saules tressés ;

4. L'aménagement de jardins pédagogiques dédiés à un usage scolaire - mais accessibles aux résidents du foyer de vie -, aptes à susciter les rencontres intergénérationnelles (possibilité d'actions passerelles entre les deux établissements) ;

5. L'accompagnement du schéma des déplacements « doux » et multimodaux » par des équipements adaptés :

- ✓ Mise en place d'un abri à vélos en ossature et vêtue bois, à proximité de l'école, sur le parvis afin d'inciter à la pratique de ce mode de déplacement
- ✓ Réalisation d'un quai de bus et d'un abri bus en ossature et vêtue bois en accord et selon les prescriptions du Conseil Général
- ✓ Parvis avec banquettes et mobilier d'agrément (poubelles, potelets lumineux) propices à une halte favorisant la mise en place d'espaces de convivialité et de rencontre...
- ✓ Mise en place d'aménagements aptes à encourager des actions de pédibus

- ✓ La mise en place d'aires de stationnements composées de matériaux drainants ou semi perméable (dalle alvéolée engazonnée de type *dall'green*)
- ✓ pour limiter les surfaces imperméabilisées et les rejets d'eaux pluviales vers la voie publique et les réseaux collectifs
- ✓ pour pallier l'effet actuel de vastes espaces bitumés inoccupés 90% du temps (impact visuel négatif d'espaces délaissés)

6. Le réaménagement de l'aire de déchets ménagers et/ou recyclables dans un site d'accès aisé aux véhicules particuliers comme aux véhicules de collecte en accord avec la Communauté de Communes du Pays d'Iroise, compétente en ce domaine.

Compte tenu notamment de l'ouverture fin 2009 du foyer de vie les Papillons blancs et de notre volonté d'offrir au plus tôt à ces personnes handicapées les conditions d'une bonne intégration dans la commune, la mise en œuvre du projet a été accélérée de sorte que les cheminements doux comme la placette à la jonction entre le foyer et l'école publique soient quasiment achevés à l'arrivée des résidents.

C'est aussi une volonté de la commune d'apporter son concours, dès maintenant, dans la préservation de notre environnement car les enjeux climatiques ne permettent plus d'attendre.

Il vous sera proposé de solliciter d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Union européenne, l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Général, la CCPI ...

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°4 SALLE OMNISPORTS – DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le conseil municipal a décidé en mars dernier de procéder à l'extension et à la réorganisation interne de la salle omnisports afin :

- de contribuer à la rénovation du patrimoine sportif afin d'offrir aux clubs de bonnes conditions d'accueil
- de soutenir le développement associatif sportif local
- de favoriser le développement de la pratique sportive des jeunes par l'amélioration d'un équipement de proximité
- d'améliorer le confort des usagers tout en limitant les dépenses énergétiques et d'eau, dans une logique de développement durable

Le projet consiste donc en l'optimisation de l'équipement existant avec :

- le remaniement de la façade sur rue : délocalisation de l'entrée actuellement en accès direct sur le plateau sportif (problème de sécurité)
- la réorganisation fonctionnelle et l'amélioration des conditions d'accueil des sportifs et du public par :
 - la réhabilitation du pôle vestiaires-douches-sanitaires comprenant :
 - la mise aux normes et accessibilité aux PMR des vestiaires arbitres,
 - l'assainissement des locaux par la mise en place d'une chaufferie gaz (chaudière à condensation), d'une ventilation adaptée et d'une isolation extérieure (bardage bois en façade sur rue)
 - le remplacement du matériel de robinetterie par des accessoires limitant les consommations d'eau,
 - l'amélioration de l'espace de réunion pour le confort des usagers,
 - la multiplication des rangements à l'attention des différentes associations.

Le planning prévisionnel des travaux est de 6 mois.

Aujourd'hui, plus de 40% des licenciés des associations sportives milizacoises résident dans les communes voisines du Pays d'Iroise ou de l'agglomération brestoise. C'est fort de ce constat sur la provenance des usagers de nos équipements sportifs que nous pouvons considérer que cette opération revêt un intérêt intercommunal bien qu'il s'agisse d'un bâtiment appartenant à Milizac. Les travaux de la salle omnisports amélioreront donc les conditions d'accueil de l'ensemble des utilisateurs, habitants de notre commune mais également des communes voisines qui ne bénéficient pas toujours d'un tissu associatif sportif dense et d'équipements adéquats.

Lutter le gaspillage d'eau et contre les déperditions d'énergie en améliorant l'isolation, c'est aussi une volonté de la commune d'apporter son concours, dès maintenant, dans la préservation de notre environnement car les enjeux climatiques ne permettent plus d'attendre.

Il vous sera proposé de solliciter d'autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Union européenne, l'Etat, la Région Bretagne, le Conseil Général, la CCPI ...

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°5 CULTURE- SAISON CULTURELLE - TARIFS

La Commission des Affaires Culturelles venant d'établir le programme de la saison culturelle, il vous sera proposé de fixer les tarifs des droits d'entrée aux spectacles suivants organisés par la Commune au cours de la saison 2009-2010 selon les conditions ci-après :

<i>Spectacles</i>	<i>Tarif normal</i>	<i>Tarif réduit</i>	<i>observations</i>
10 juillet 2009 TOURNEE DES ABERS « Kroum l'ectoplasme »	Tarif unique 5.00 €		Le tarif réduit s'applique : <ul style="list-style-type: none">▪ de 6 à 18 ans▪ aux étudiants▪ aux demandeurs d'emploi La gratuité est accordée aux enfants de moins de 6 ans (sauf spectacle jeune public)
26 septembre 2009 MAÏON et WENN	10.00 €	5.00 €	
24 octobre 2009 TONNERRE2FLOW	Tarif unique 5.00 €		
Novembre 2009 GRANDE MAREE	Tarif unique 5.00 €		
14 et 15 décembre 2009 FIONA MACLEOD (Séances scolaires)	Spectacle gratuit réservé aux scolaires		
25 janvier 2010 LA BOITE A CHANSONS	Tarif unique : 5.00 €		
26 février 2010 SHARLUBÊR <i>(spectacle jeune public)</i>	Tarif unique : 5.00 €		
Mars 2010 PETITE MAREE	Tarif unique 2.00 €		
20 mars 2010 Trio EDF	12.00 €	6.00 €	

L'opportunité de l'affichage du spectacle offert par le club de football est soulevée par Yvon SIMON. Didier QUINIOU indique qu'il a réalisé vainement une démarche en ce sens.

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°6 LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERVALAN – VENTE D'UN LOT A BREST METROPOLE HABITAT

Il vous sera proposé de vendre à Brest Métropole Habitat (B.M.H.) le lot n°1, d'une superficie de 1244 m² environ (parcelle AE 132), du lotissement communal de Kervalan afin qu'un immeuble de 8 logements semi-collectifs (4 T3 et 4 T4) en bordure de la rue du Ponant y soit édifié.

Vu la délibération du Conseil d'Administration de B.M.H. du 23 avril 2009 et les avis des domaines des 18 mai et 19 juin 2009 fixant la valeur vénale du terrain à 71 000 €,

compte tenu de l'intérêt communal de cette opération conduite par un bailleur social, cette vente pourrait intervenir au prix de 50 €/m² de SHON (soit un prix de 33 730 € pour 674,60 m² de SHON).

B. QUILLEVERE explique qu'il s'agit d'une vente certes à un prix réduit, mais que certaines communes sont contraintes de consentir des cessions à titre gratuit, faute de quoi les bailleurs sociaux n'investiraient pas chez elles. La proximité de Brest permet à Milizac de commercialiser correctement ses terrains. Les travaux sont prévus pour 2010.

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°7 LOTISSEMENT COMMUNAL DE KROAZ AR ROUE - ATTRIBUTIONS

Il vous sera proposé de procéder à l'attribution des derniers lots disponibles du lotissement communal de Kroaz ar Roué et de réattribuer le lot n°29 où le candidat s'est désisté :

<i>lot n°</i>	<i>surface du lot (en m²)</i>	<i>prix net vendeur</i>	<i>Nom de l'acquéreur</i>
6	612	43 452	M. Jeremie SIMON
28	625	44 375	M. Aurélien PRINI
29	402	28 542	M. & Mme Christophe GUILLEM
39	479	34 009	M. & Mme Emmanuel LARREDE

M. le Premier Adjoint indique à cette occasion que plusieurs permis de construire ont d'ores et déjà été délivrés.

Affaire adoptée à l'unanimité.

Aff. n°8 AFFAIRES DIVERSES

Monsieur le maire indique qu'il souhaite informer le conseil de trois affaires : la maîtrise d'œuvre pour la rue du Léon, le marché de fourniture de repas à l'école M. Aymé et le transport à la demande.

Cette information du Conseil réalisée, M. le Maire permettra à chaque conseiller d'aborder devant l'assemblée les sujets qu'il souhaite.

Maîtrise d'œuvre rue du Léon

M. le Maire indique que c'est l'équipe de maîtrise d'œuvre CARIOU/OXIA, équipe composée d'une architecte –paysagiste et d'un ingénieur voirie et réseaux divers, qui après mise en concurrence et audition des candidats est apparue comme présentant la meilleure offre de service pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la rue du Léon (rte de Bourg Blanc).

Cette équipe sera chargée de concevoir un avant projet d'ici la fin de l'année en vu de travaux en 2010.

En plus du coût d'étude/avant projet (9 200 € HT), le montant des honoraires, variera en fonction du coût des travaux (ex : pour 600 000 € de travaux, 5% d'honoraires, soit 9200 € + 30 000 € H.T., pour 500 000 €, 5,5 %, pour 400 000 €, 5,8 % ...).

Marché de fourniture de repas pour la restauration scolaire

Compte tenu du prix proposé par Les Papillons Blancs qui souhaitent avant tout employer des personnes handicapées, d'une part, des délais de commandes en liaison froide, d'autre part, c'est l'offre de Resteco, seul prestataire apte à proposer la liaison chaude, qui est apparue la meilleure.

Il a cependant été demandé à ce fournisseur, titulaire du contrat actuel, d'améliorer sur certains points sa prestation. La communication entre le fournisseur et la commune sera également à renforcer suivant des modalités fixées par la commune afin de s'efforcer d'adapter l'offre à l'attente des élèves.

Transport à la demande (T.A.D.)

M. LE BIHAN présente le nouveau service de transport incluant un transport à la demande. Un diaporama décrivant ce service est présenté au conseil municipal.

La liaison vers Brest, via Guilers et non obligatoirement via St Renan, obtenue par JM. LE BIHAN, est une réelle satisfaction partagée par beaucoup de conseillers.

Répondant à Y. SIMON qui estime que c'est un service régulier et non simplement à la demande qu'il faudrait obtenir du Conseil Général, M. le Maire explique que c'est fort d'un succès de fréquentation du transport à la demande que nous pourrions de manière crédible défendre la mise en place d'un service permanent. D'où l'importance que les associations notamment s'approprient le T.A.D. ou le fassent connaître de tous les publics.

.....

Réflexion sur la crise des producteurs de lait (J. LE JEUNE)

J. LE JEUNE déplore l'absence de réactions de la commune de Milizac alors que nous sommes fréquemment interpellés sur cette crise, y compris par notre entourage familial.

M. le Maire répond qu'il est bien entendu sensible à cette crise, mais il explique à nouveau à J. LE JEUNE qu'il a choisi de ne pas répondre, en tant que maire, à une véritable convocation d'un syndicat agricole à cette manifestation à St Renan. M. le Maire rappelle également le contexte très particulier de cette manifestation puisque celle-ci suivait immédiatement la signature d'un accord entre la FNSEA et le gouvernement U.M.P, la veille des élections européennes.

Soutien aux services publics (Y.SIMON)

Y. SIMON attire l'attention du conseil sur le démantèlement progressif des services publics. La situation de La Poste apparaît particulièrement inquiétante eu égard à la privatisation annoncée.

M. le Maire rappelle que le Conseil a déjà manifesté son attachement au service public, notamment par le vote d'une motion de soutien aux agents EDF de St Renan. M. le Maire a par ailleurs fait part de sa position au directeur régional d'EDF. Puis, il propose que les conseillers débattent bientôt de mesures de soutien approprié à ces services publics lors d'une prochaine réunion plénière de groupe, avant une inscription à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Moyens informatiques de l'Atelier Cyber-cool (Y. SIMON)

Y. SIMON a constaté dans le récent kannadig que le club informatique souffre encore d'un manque de moyens.

G. GUENNEGUEZ informe le conseil que l'APE de l'Ecole Marcel Aymé vient de recevoir, à titre gratuit, 22 postes informatiques provenant d'une administration. Cette cession a fait l'objet d'une convention signée par le président de l'APE et ladite administration.

Il va de soi que l'APE les mette à disposition de l'Ecole Marcel Aymé et par conséquent que l'association Atelier Cyber Cool puisse les utiliser dans le cadre de ses activités, personne n'ayant l'intention de remettre en cause les accords passés et la mutualisation des moyens au bénéfice du plus grand nombre. Des parents bénévoles de l'APE assurent depuis des années la maintenance du parc (y compris du matériel communal).

Elle comprend cependant que les besoins d'un club de microinformatique de loisirs soient différents. X. DOYELLE explique que l'utilisation de leurs portables personnels par certains membres du club informatique s'explique également par l'usage de logiciels adaptés aux photographies, de besoins relativement importants de capacités de stockage de données, d'autorisations d'utilisation (licences informatiques)

M. le Maire indique qu'il a déjà rencontré les dirigeants de ce club pour faire le point de la situation.

Information sur les travaux de la CCPI (Y. SIMON)

Y. SIMON déplore être trop souvent informé de l'action de la CCPI par voie de presse, regrettant que les délégués de la commune ne communiquent pas davantage en la matière auprès du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire indique qu'en salle des élus divers documents (ex : comptes-rendus du Conseil Communautaire, du Bureau Communautaire, de certaines commissions ...) sont conservés et sont accessibles à tous les conseillers municipaux.

M. le Maire a chargé ses services d'améliorer cette « bibliothèque communautaire » afin qu'elle soit plus complète (ex : comptes-rendus des commissions communautaires), actualisée et bien classée.

Dans ce cadre, un courrier a été adressé récemment à M. le Président de la CCPI afin que nous puissions être correctement alimenté en documents et que l'information puisse circuler de manière satisfaisante.

L'ordre du jour étant épuisé et après discussion sur les affaires diverses évoquées ci-dessus, la séance du conseil a été levée vers 22H30.